

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de l'action
publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0433/ED/2010
Vos réf. : Dossier 44-2009-00103

Nantes, le 15 juillet 2010

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé pour avis le dossier de la SCCV Plein Sud pour l'aménagement du « Pôle maritime Plein Sud » à Saint-Herblain qui comprend la réalisation d'un lotissement de 11 bâtiments à usage de bureau et création d'un appontement.

Lors de sa réunion du 29 juin dernier, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est étonné que vous le consultiez sur ce dossier. En effet, il s'avère que les bâtiments sont non seulement déjà construits mais également commercialisés.

En conséquence le bureau de la CLE n'a pas jugé utile d'exprimer le moindre avis sur cette réalisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire

